

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°38/2016

OBJET : INTEMPERIES OCTOBRE 2015

DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR

CATEGORIE 10 « OPERATIONS DE SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS »

RECONSTRUCTION MUR DE SOUTÈNEMENT CHEMIN DU RIOU MERLET

CONSOLIDATION DES PONTS DE LA BRAGUE ET DU VALLON DE CAMP DE TENDE

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Excusés : 6

Pouvoirs : 5

Votants : 22

SÉANCE DU 18 MAI 2016

L'an deux mille seize, le mercredi dix-huit mai, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sylvie DAVILLER qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Annie BARBIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les intempéries du 3 octobre 2015 ont causé des dégâts sur des ouvrages publics de la Commune :

- soutènement de la chaussée du chemin du Riou Merlet,
- dégradation des ponts de la Brague (angle chemins du Vignal et des Picholines)
- dégradation du pont du Vallon du Camp de Tende.

La Commune a bénéficié de la reconnaissance de catastrophe naturelle par arrêté du Ministre de l'Intérieur du 28 octobre 2015.

Une aide de solidarité d'urgence a été octroyée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour les actions de nettoyage de plusieurs vallons, réouverture des voies, pose de balises de sécurité, etc...

Le montant estimé pour la remise en état des ouvrages cités plus haut est désormais connu :

• soutènement de la chaussée du chemin du Riou Merlet	209.443 € HT soit 251.331,60 € TTC
• Pont de la Brague	6.370 € HT soit 7.644.00 € TTC
• Pont du vallon du Camp de Tende	6.225 € HT soit...7.470.00 € TTC

Pour un total de 222.038 € HT soit 266.445,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré,

DECIDE des travaux à exécuter pour les trois ouvrages précités

APPROUVE le coût de la dépense pour un montant total de 222.038 € HT.

SOLLICITE une aide financière de la part de l'Etat AU TITRE DE LA DETR, CATEGORIE 10, OPERATIONS DE SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

APPROUVE le plan de financement suivant :

Cout de l'opération	222.038 € HT
Aide sollicitée auprès de l'Etat 30 %	66.611
Aide exceptionnelle accordée par la CASA	..10.000
Aide sollicitée auprès du Département 20 % (222.038-66.611-10.000x10%)	14.542
SMACL (assurance de la Commune)	0
Part communale	130.885 € HT

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE